



Résolution adoptée par le Congrès national du LSAP le 3 mars 2013 à Dudelange

Bildung. Beschäftigung. ZUKUNFT!

Introduction

Faire de la politique veut dire prendre des responsabilités. Ce « Leitmotiv » mis en avant par le LSAP lors des élections législatives de 2009 est à l'image de son engagement au niveau du gouvernement et de la coalition. Avec l'éducation, l'emploi, l'économie, la santé et la sécurité sociale, les socialistes occupent les ressorts politiques essentiels pour la construction de l'avenir. Le Luxembourg a besoin de citoyennes et de citoyens bien formés qui, grâce à leur savoir-faire et à leur travail, peuvent contribuer au développement de l'économie et de la société. Seule une société capable d'engendrer une croissance durable et socialement responsable, sera en mesure d'offrir aux générations futures un Etat social efficace.

Afin de résoudre cette équation politique, surtout dans ces temps difficiles, tous les acteurs doivent s'impliquer au même titre. La politique et l'économie doivent créer les conditions idéales, alors que les organisations patronales et les syndicats doivent s'aligner afin que le pays puisse relever efficacement et de manière responsable les défis d'une économie globalisée.

Pendant des décennies, le Luxembourg a affiché des taux de croissance élevés qui ont fait du pays un havre de l'emploi¹, de la prospérité et de la sécurité sociale. La crise financière et économique internationale a montré que la croissance et la prospérité ne sont pas acquises d'avance. Suite à la crise de la dette européenne, le Luxembourg doit lui aussi faire face à des grands défis et sa capacité d'adaptation est mise à rude épreuve :

- *Le chômage continue d'augmenter malgré une croissance de l'emploi.²*
- *Trop de jeunes quittent l'école sans diplôme et ne sont pas suffisamment préparés pour affronter le marché du travail³ ; en même temps, le nombre des diplômés de fin d'études supérieures est trop faible.*
- *Suite à la crise financière, les finances publiques se trouvent de plus en plus sous pression.⁴*
- *La désindustrialisation progresse⁵ alors que la place bancaire et financière s'affaiblit.⁶*

Cependant, la crise économique et financière internationale a également montré que malgré ces déficits structurels, le Luxembourg est compétitif⁷ et capable d'agir. Voilà pourquoi nous ne partageons pas le pessimisme de certaines organisations patronales qui visent à exercer une pression sur les salaires et pensions et à affaiblir les acquis sociaux. Contrairement aux pays européens très endettés, le gouvernement, poussé par le LSAP, a renoncé à une politique d'austérité en période de crise. Grâce aux socialistes, la politique a préservé le pouvoir d'achat dans un environnement extrêmement difficile. Malgré la crise, le salaire minimum garanti par la loi a été augmenté et les salaires et pensions adaptés à la hausse des prix.

Dans ce contexte, le congrès du LSAP se dit satisfait

- qu'au niveau du gouvernement, le LSAP, sous la direction de Jean Asselborn, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, ait contribué à une politique juste et responsable aussi bien au niveau national qu'international ;
- que la ministre de l'Éducation nationale, Mady Delvaux-Stehres, ait réussi à imposer une réforme de l'école fondamentale et de la formation professionnelle après des décennies de stagnation politique en la matière et qu'elle compte entreprendre la nécessaire réforme de l'enseignement secondaire ;
- que le ministre du Travail et de l'Emploi, Nicolas Schmit, ait d'une part réalisé l'indispensable réforme de l'Agence pour le développement de l'emploi, qu'il ait mis en place le plan d'action « garantie jeunes » et qu'il vise d'autre part la régularisation des demandeurs d'emploi étrangers afin de combattre le dumping salarial et le travail au noir ;
- que le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars di Bartolomeo, après avoir réalisé l'importante réforme du système de santé, ait fait diminuer la pression sur les pensions de retraite grâce à la réforme du système des pensions et s'attaque maintenant à la réforme de l'assurance-dépendance ;
- que le ministre de l'Économie, Etienne Schneider, fasse avancer la diversification de l'économie luxembourgeoise et qu'avec l'économie solidaire sous l'autorité du ministre Romain Schneider, un nouveau pilier économique, ouvrant de nouvelles perspectives d'emploi, ait été créé.

Cinq priorités

1 La politique du LSAP continuera à contribuer à la création d'emplois au sein d'une économie de plus en
2 plus diversifiée. Selon le LSAP, cette attitude positive visant une croissance durable et le progrès social,
3 doit poursuivre les priorités suivantes :

- 4 **1. créer les conditions nécessaires pour permettre l'innovation et la croissance au niveau de**
5 **l'économie et de l'emploi afin de consolider durablement l'Etat-providence grâce à un usage**
6 **responsable des ressources publiques ;**
- 7 **2. prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter la suppression d'emplois et de préserver**
8 **les emplois disponibles ;**
- 9 **3. refuser catégoriquement la politique des salaires bas et la précarisation des conditions de**
10 **travail induites par la concurrence globale et souligner que le travail doit respecter la dignité**
11 **humaine et être rémunéré correctement ;**
- 12 **4. combattre de manière conséquente l'échec scolaire et le chômage des jeunes ;**
- 13 **5. augmenter le niveau général de formation afin d'améliorer l'égalité des chances, l'accès à**
14 **l'emploi et de permettre l'apprentissage tout au long de la vie.**

15 C'est pour ces raisons que le Congrès du LSAP appelle toutes les forces politiques, sociales et
16 économiques à adhérer à **un pacte d'avenir pour l'éducation et la formation, l'emploi et la croissance**
17 **durable.**

- 18 • Les délégués du LSAP incitent tous les acteurs politiques à **considérer la réduction du chômage**
19 **comme première priorité afin de combattre la pauvreté et promouvoir la cohésion sociale.**
- 20 • Le Congrès du LSAP appelle toutes les entreprises à **prendre au sérieux leur responsabilité**
21 **sociale et à veiller à ce que l'entreprise soit organisée de manière à servir prioritairement les**
22 **citoyennes et les citoyens ainsi que le développement de la société.**
- 23 • Les délégués du LSAP appellent toutes les citoyennes et tous les citoyens à **contribuer au**
24 **renforcement des acquis sociaux et à la préservation d'un Etat social fort.**

25

26 **Relancer l'emploi et améliorer l'égalité des chances au niveau de l'éducation**

27 Le Congrès du LSAP exige que

- 28 • les moyens nécessaires soient mis à disposition de l'ADEM (Agence pour le développement de
29 l'emploi) pour qu'elle puisse remplir dans les meilleures conditions possibles sa mission
30 importante au service de la société : celle-ci consiste à aider et conseiller de manière ciblée les
31 demandeurs d'emploi afin qu'ils trouvent un travail et à offrir un service à la mesure des
32 employeurs pour qu'ils recourent davantage à l'ADEM en vue de pourvoir des postes déclarés
33 vacants;
- 34 • le plan d'action « Garantie jeunes » soit considéré comme une priorité absolue dans la lutte
35 contre le chômage des jeunes afin de pouvoir donner aux jeunes demandeurs d'emploi inscrits
36 à l'ADEM une perspective d'embauche ou de formation supplémentaire endéans quatre mois ;

- 37 • les mesures en faveur des jeunes demandeurs d'emploi (CAE et CIE)⁸ continuent d'être
38 optimisées en vue d'un encadrement plus ciblé qui permettra d'améliorer leurs perspectives
39 d'embauche ;
- 40 • les dispositions du droit du travail luxembourgeois conférant un niveau de sécurité élevé aux
41 salarié(e)s soient maintenues et que soit rejetée en même temps toute flexibilisation des
42 modalités des contrats à durée indéterminée au détriment des salariés ;
- 43 • l'environnement de l'entreprise et les conditions de travail soient améliorés afin de mieux
44 pouvoir valoriser le potentiel des salariés « seniors » dans les entreprises tout en augmentant
45 leur taux d'emploi ;
- 46 • que la loi sur les licenciements collectifs soit remaniée de manière à garantir que le maintien de
47 l'emploi devienne partie intégrante des négociations sur les plans sociaux et à assurer qu'un
48 plan de maintien dans l'emploi soit négocié par les partenaires sociaux avant de procéder à
49 des licenciements ;
- 50 • la réforme de la loi sur la cogestion soit mise en application rapidement ;
- 51 • le dialogue social avec les représentants des salariés et ceux du patronat soit relancé
52 activement, p.ex. au niveau du comité de coordination tripartite et du Conseil économique et
53 social ;
- 54 • la politique fiscale soit cadrée de manière à promouvoir l'emploi en maintenant les charges
55 sociales à un niveau bas sans pour autant surimposer le « travail » par rapport aux autres
56 facteurs économiques ;
- 57 • les entreprises qui dépendent dans une large mesure du travail et de l'emploi et qui s'acquittent
58 de leur responsabilité sociale soient soutenues par des mesures fiscales ;
- 59 • les initiatives en faveur de l'emploi qui remplissent une fonction importante au service de la
60 société continuent d'être soutenues à tous les niveaux et qu'elles soient restructurées afin que
61 les ressources disponibles puissent servir l'intérêt général ;
- 62 • les investissements dans un encadrement parascolaire de haute qualité et dans des écoles à
63 journée continue soient poursuivis afin de permettre aux familles et monoparentaux d'exercer
64 une activité professionnelle ;
- 65 • le taux d'emploi féminin soit augmenté de manière considérable conformément à la stratégie de
66 croissance européenne pour l'horizon 2020⁹ ;
- 67 • les dispositions légales en faveur des travailleurs handicapés soient respectées afin
68 d'augmenter leur taux d'emploi¹⁰ ;
- 69 • le dialogue avec tous les partenaires scolaires soit poursuivi et que la réforme prévue de
70 l'enseignement secondaire soit encore mise en œuvre au cours de cette législature afin
71 d'améliorer l'égalité des chances au niveau de l'éducation et de permettre ainsi à tous les
72 élèves d'obtenir une qualification qui correspond à leurs capacités personnelles ;
- 73 • l'école et le monde du travail s'accordent mieux et que l'orientation professionnelle des élèves
74 soit entamée à temps afin de mieux pouvoir concilier l'offre et la demande sur le marché du
75 travail ;
- 76 • le potentiel de la Maison de l'orientation soit développé davantage et exploité pleinement pour
77 mieux servir les élèves, les étudiants et les salariés ;
- 78 • que les expériences et les connaissances acquises dans le cadre d'un stage, d'un travail pour
79 étudiants ou d'une mesure en faveur de l'emploi soient reconnues et certifiées ;
- 80 • les décrocheurs scolaires soient mieux préparés au marché du travail ou qu'ils puissent
81 réintégrer le cas échéant l'école grâce à des mesures ciblées ;

- 82 • le taux des décrocheurs scolaires soit durablement réduit et que le niveau de formation général
83 respectivement le taux des diplômés de l'enseignement supérieur soit relevé
84 considérablement¹¹ ;
- 85 • le cofinancement par l'Etat de la formation professionnelle continue soit maintenu à un niveau
86 élevé et que ces aides soient ciblées de manière à bénéficier surtout aux catégories de salariés
87 qui doivent faire face à une grande pression pour s'adapter aux nouvelles exigences du marché
88 du travail ;
- 89 • le problème du chômage des travailleurs « seniors » de plus de 50 ans soit traité de la même
90 manière que le chômage des jeunes et que les travailleurs « seniors » soient mieux protégés
91 contre les licenciements ;
- 92 • les adultes, grâce au développement de la deuxième voie de formation, puissent acquérir une
93 qualification après-coup et que les cours de formation soient adaptés aux besoins des
94 travailleurs actifs et des demandeurs d'emploi.

95

96 **Favoriser la diversification de l'économie et une croissance durable**

97

98 Le Congrès du LSAP revendique que :

99

- 100 • la diversification de l'économie luxembourgeoise continue à être développée de manière ciblée
101 afin de réduire sa dépendance de certains secteurs d'activité, à l'instar de la place financière ;
- 102 • les moyens nécessaires soient mis à disposition pour permettre des investissements
103 susceptibles de relancer l'industrie luxembourgeoise et de contribuer à son développement ;
- 104 • les petites et moyennes entreprises (PME) soient soutenues davantage dans le cadre de la
105 diversification économique et que les métiers artisanaux soient mis en évidence dans la mesure
106 où ils offrent de véritables perspectives d'avenir ;
- 107 • l'entrepreneuriat et le goût du risque, grâce à des mesures ciblées, soient rendus plus attrayants
108 chez les jeunes diplômés;
- 109 • les entreprises, les administrations publiques et les communes soient encouragées à mettre à
110 disposition des apprentis et jeunes diplômés davantage de places d'apprentissage, à former les
111 jeunes sans les considérer comme main-d'œuvre bon marché ;
- 112 • le logement social au niveau de l'Etat et des communes ainsi que l'assainissement énergétique
113 des bâtiments existants continuent à être soutenus afin de relancer les entreprises artisanales
114 locales ;
- 115 • le projet de loi existant concernant la Société nationale de développement urbain S.A. avec la
116 création d'une société anonyme nationale pour le Fonds du Logement soit analysé de manière
117 critique et que le Fonds du Logement puisse bénéficier d'aides financières supplémentaires afin
118 de soutenir davantage la construction d'habitations à bon marché et d'engager plus de
119 personnel ;
- 120 • le développement de l'Université soit poursuivi avec insistance et qu'un environnement propice
121 soit créé pour favoriser le savoir et la recherche à un niveau élevé tout en contribuant à créer
122 une forte valeur ajoutée sur le plan économique ;

- 123 • le domaine de la recherche et du développement public et privé, qui constitue un pilier
124 important de l'économie luxembourgeoise de demain, soit renforcé de manière conséquente
125 conformément à la stratégie de croissance « Luxembourg 2020 »¹² ;
- 126 • d'ancrer durablement l'économie solidaire en tant que pilier important de l'économie nationale
127 et de soutenir son développement au profit des citoyennes et citoyens ;
- 128 • l'innovation sociale soit favorisée et que la nouvelle forme juridique prévue pour les entreprises
129 à vocation sociale qui ne poursuivent pas uniquement un but lucratif soit instituée afin de leur
130 conférer une base légale ;
- 131 • le domaine de la logistique, les technologies de la santé, le logement, les technologies de
132 l'information et de la communication ainsi que les énergies renouvelables continuent d'être
133 développés de manière conséquente afin de générer de nouveaux emplois ¹³;
- 134 • l'engagement au niveau de la protection du climat, de la nature et de l'environnement ainsi que
135 dans le domaine de l'agriculture soit réitéré afin de maintenir les emplois existants et de
136 contribuer à en créer des nouveaux ;
- 137 • la culture, le design et l'industrie de la musique soient reconnus comme secteurs d'avenir avec
138 un fort potentiel de croissance et que la création d'emplois dans ces domaines soit
139 encouragée ;
- 140 • les subsides versés par l'Etat aux entreprises soient remboursés conformément aux dispositions
141 légales, lorsque celles-ci se désengagent pour raisons économiques en quittant le pays et en
142 procédant à des licenciements massifs ;
- 143 • dans un souci de responsabilité sociale, les bénéfices réalisés par les entreprises soient
144 réinvestis pour générer de nouveaux emplois ;
- 145 • les critères sociaux et écologiques, tout en respectant le cadre légal, soient mis davantage en
146 avant lors des appels d'offre publics afin de favoriser l'emploi;
- 147 • la mise en œuvre de la simplification administrative à tous les niveaux administratifs.

148

149 **Favoriser un Etat social fort et un commerce mondial plus équitable**

150

151 Seule une économie qui se met au service de la société en recourant à une politique salariale
152 responsable (sans recourir au dumping salarial) et en proposant des contrats de travail décents ainsi
153 que des décideurs politiques qui, à leur tour, prennent leur engagement envers la communauté au
154 sérieux, contribuent à un modèle social responsable et équitable. Ensemble, ils sont à la base d'un Etat-
155 providence efficace. A l'avenir aussi, le LSAP fera tout son possible sur le plan national et européen
156 pour préserver et développer durablement cet acquis social.

157

158 Les socialistes et sociaux-démocrates européens devront continuer à jouer le rôle de précurseurs en
159 donnant les bonnes impulsions afin d'améliorer les standards sociaux dans un monde globalisé et de
160 contribuer ainsi à un commerce mondial plus équitable. Dans la perspective des socialistes
161 luxembourgeois, des acquis sociaux tels que le salaire social minimum et l'indexation automatique des
162 salaires sont exemplaires à ce titre.

163

¹ Au cours des dix dernières années, le taux d'emploi au Luxembourg n'a cessé d'augmenter. Même au cours de l'année de crise de 2008 et malgré un ralentissement économique, l'emploi a continué à augmenter. De 2001 à octobre 2010, le nombre d'employés et d'indépendants est passé de 278.400 à 381.000. Cela correspond à un taux de croissance de 37% sur une période de 11 ans. Le nombre d'employés provenant de la Grande Région a augmenté de près de 60% pendant cette même période, ce qui est une augmentation bien au-delà de la moyenne (*Source : Statec, voir aussi le rapport de la commission parlementaire du projet de budget 2013 ; page 20 et 26*).

² A la fin de décembre 2012, 16.963 personnes étaient inscrites à l'ADEM, 12,9% de plus que l'année précédente. Ainsi, le taux de chômage est passé à 6,4% en fin d'année. En novembre 2012 ce taux s'élevait à 6,2% et en décembre 2011 à 5,8%. Le nombre de personnes engagées dans une mesure d'emploi en décembre 2012 était de 4.763, ce qui constitue une augmentation de 16,3% par rapport à l'année précédente. En décembre 2012, 1.207 postes ont été déclarés vacants auprès de l'ADEM ; 1.875 postes n'étaient pas occupés à la fin de l'année. (*Source : ADEM : Bulletin luxembourgeois de l'emploi ; No 12 décembre 2012*) Entre 1985 et 2011, le Luxembourg a connu une croissance moyenne du taux d'emploi de 3,2%. En 2011 ce taux se situait à 2,9% et en 2012 à 2,2% (*voir rapport de la commission des Finances et du Budget concernant le budget de l'Etat 2013, page 20*). Alors que l'année dernière l'emploi augmentait de 2,2%, le chômage augmentait pendant la même période de 0,6% pour afficher un taux de 6,4%.

³ Au cours des trois dernières années, le taux d'élèves quittant l'école sans diplôme se situait à 9% (*source : L'enseignement luxembourgeois en chiffres ; année scolaire 2011-2012 ; janvier 2013 ; voir aussi : MENFP : Le décrochage scolaire au Luxembourg ; année scolaire 2009/2010*). Sans diplôme, ces jeunes ne peuvent s'intégrer que très difficilement sur le marché de l'emploi. Des 16 963 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM fin décembre, le taux de ceux ayant de faibles qualifications, c.-à-d. n'allant pas au-delà de l'obligation scolaire, se situait à 46,2% (*voir ADEM : Bulletin luxembourgeois de l'emploi, no. 12, décembre 2012*). Les chiffres de l'ADEM montrent par ailleurs que les demandeurs d'emploi disposant d'une qualification plus élevée trouvent plus rapidement un emploi.

⁴ Entre 2000 et 2007 l'Etat luxembourgeois avait un taux d'endettement d'environ 6% du PIB. Suite à la crise financière et au sauvetage des banques systémiques, l'endettement augmenta rapidement en 2008 (14%). Pour 2015, les prévisions annoncent une dette publique de l'ordre de 25% du PIB. Selon le pacte de stabilité et de croissance, le Luxembourg devra à l'avenir emprunter de l'argent sur les marchés financiers afin de couvrir son déficit public. Selon les prévisions, en 2015 le Luxembourg devra disposer de 328 mio. d'euros pour couvrir la charge de sa dette (*voir le rapport parlementaire sur le budget de l'Etat 2013, page 46ff*).

⁵ Entre 2005 et 2012 le nombre des salariés dans le secteur de l'industrie a diminué de 11,8%. En 2012 la production industrielle s'est stabilisée à un niveau très bas. Par rapport à 2008, le volume de production a diminué de 15 à 20% l'année dernière (*Note de conjoncture no 3-12, p. 19-21*).

⁶ La pression sur le secret bancaire et sur notre place financière n'a cessé d'augmenter suite aux événements internationaux de ces dix dernières années. Des réglementations plus strictes concernant la lutte contre le terrorisme suite aux attentats du 9 septembre 2001, la lutte internationale contre le trafic de drogues, le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale ainsi que la crise financière et bancaire ont poussé à une restructuration de ce secteur économique primordial pour le Luxembourg. Entre 2001 et 2012 le nombre des banques enregistrées à Luxembourg a baissé de 187 (12/2001) à 143 (12/2012). Le nombre d'employés de banque a aussi diminué depuis le troisième trimestre de 2012. L'année dernière la place financière luxembourgeoise a connu un recul de 150 emplois par rapport à 2011. A la fin du mois de décembre 2012, les banques établies au Luxembourg occupaient 26.545 employés. (*Source : www.cssf.lu*)

⁷ Dans le bilan Compétitivité 2012 de l'« Observatoire de la compétitivité », le Luxembourg occupe la 12^e place du classement global, loin devant la Belgique (25^e) et la France (29^e), mais derrière notre troisième pays voisin l'Allemagne, qui occupe la 9^e place. En comparaison avec d'autres Etats-membres de l'Union européenne, le Luxembourg a perdu trois places depuis 2011 et occupe le 11^e rang parmi les 27 Etats-membres. Alors que le Luxembourg est mal classé en matière de productivité, de coûts de la main-d'œuvre, d'esprit d'entreprise et d'environnement, il est bien placé au niveau des données macro-économiques, du domaine fiscal et des charges sociales salariales. En ce qui concerne la cohésion sociale, le Luxembourg occupe également une bonne cinquième place. Depuis 2005, le Luxembourg s'est toujours placé entre la 9^e et la 12^e place au classement global. (*Source : Observatoire de la compétitivité, Bilan Compétitivité 2012*)

⁸ En temps de crise, les jeunes diplômés encourent également un risque plus élevé de rester au chômage. Voilà pourquoi, les mesures en faveur des jeunes demandeurs d'emploi ont été adaptées et améliorées. Le contrat d'appui-emploi (CAE) au niveau du secteur public et parapublic et le contrat d'initiation à l'emploi (CIE) pour le secteur privé sont destinés à offrir une première expérience professionnelle aux jeunes demandeurs d'emploi et à améliorer leurs chances de trouver le plus rapidement possible un emploi stable. L'évaluation des mesures pour les jeunes demandeurs d'emploi (CAE et CIE) a montré que les jeunes bénéficiaires ont trouvé plus souvent un travail que ceux qui n'ont pas profité d'une telle mesure. (*cf. « Luxembourg 2020 », Plan national pour une croissance intelligente, durable et inclusive publié par le Gouvernement du G.D. du Luxembourg ; p. 15*). En décembre 2012, 4.763 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM ont bénéficié d'une mesure

en faveur de l'emploi. 20,1% des personnes concernées peuvent être attribués au CIE et 7,4% au CAE (cf. *ADEM, Bulletin luxembourgeois de l'emploi, 12/2012*). Ces mesures en faveur de l'emploi des jeunes ont été adaptées et optimisées à nouveau. Une loi afférente a été votée au parlement le 26 février 2013.

⁹ En 2011, le Luxembourg affiche un taux d'emploi de 69,8%. Avec un taux d'emploi de 61,7%, les femmes en activité professionnelle arrivent loin derrière les hommes qui, à leur tour, affichent un taux de 77,8%. Le plan national de croissance « Luxembourg 2012 » table sur une augmentation du taux d'emploi en visant un pourcentage de 73% en 2020. Cet objectif ne pourrait être atteint que moyennant une croissance considérable du taux d'emploi féminin.

¹⁰ La loi sur les travailleurs handicapés de 1991 retient les quotas minimaux suivants : les dispositions légales prévoient au niveau de la fonction publique un taux d'emploi obligatoire de 5% de travailleurs handicapés par rapport à l'effectif global. Pour le secteur privé, la loi retient différents socles en fonction du nombre de salariés. Les entreprises avec moins de 25 salariés sont obligées d'embaucher un travailleur handicapé. Pour les entreprises avec moins de 50 salariés, le législateur prévoit un taux d'emploi minimal de 2% en faveur des personnes présentant un handicap. Le taux est porté à 4% pour les entreprises avec moins de 300 salariés à temps plein. « Les employeurs (qui) occupent un nombre de travailleurs handicapés supérieur aux taux d'emploi obligatoires (...) bénéficient de l'exemption de la part patronale des charges de sécurité sociale (...) » Les employeurs qui refusent de se conformer aux dispositions légales doivent verser au Trésor public « une taxe de compensation équivalente à 50% du salaire social minimum » (*source : Loi du 12 novembre 1991 sur les travailleurs handicapés*).

¹¹ Le Luxembourg affiche un taux de 30% pour les diplômés de l'enseignement supérieur âgés de 25 à 64 ans tout en présentant une forte disparité selon le pays de naissance : seulement 22% des personnes nées au Luxembourg sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur alors que les personnes nées à l'étranger affichent un taux de 40%. Selon le Plan national pour une croissance intelligente, durable et inclusive « Luxembourg 2020 » (avril 2012), le Gouvernement table sur un taux de 66% à l'horizon 2020. L'objectif luxembourgeois vise avant tout à adapter le système scolaire pour que les jeunes puissent accéder à une meilleure qualification.

¹² Dans le domaine « recherche et développement », le plan national de croissance « Luxembourg 2020 » (avril 2012) affiche l'objectif suivant : le Luxembourg a l'intention d'augmenter son taux d'investissement au niveau de la recherche et du développement (R&D) à 2,3 respectivement 2,6% du PIB en 2020. En 2015, le Luxembourg prévoit déjà des investissements de l'ordre 2% du PIB pour la recherche publique et privée. En 2010, le taux respectif était de 1,64% ; 0,48% du PIB relevait de la recherche publique et 1,16% incombait à la recherche privée.

¹³ Conformément aux réflexions et initiatives sur le plan européen, le Luxembourg pourra créer de nouveaux emplois durables surtout dans trois domaines prioritaires : l'environnement (green jobs), la santé (white jobs) et les technologies de l'information et de la communication (grey jobs).